



**EMPLACEMENTS RESERVÉS**

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (indicative)
1	Centre-ville : Création d'équipements publics de commerces et de logements	Commune	1360 m <sup>2</sup>
2	Centre-ville : Création d'équipements publics scolaires	Commune	670 m <sup>2</sup>
3	Quartier Saint Seve : Extension du cimetière et parking	Commune	5360 m <sup>2</sup>
4	Lieu-dit Soum de Pouey : Réalisation d'un coeur de quartier : équipements et espaces publics	Commune	5 960 m <sup>2</sup>
5	Lieu-dit le Pouey : Elargissement du chemin de Traverse (emprise 8 m)	Commune	340 m <sup>2</sup>
6	Quartier Chemin du Cap de la Segues : Création d'une voirie (emprise 8 m)	Commune	1190 m <sup>2</sup>
7	Quartier Larrey : Création d'une voie de désenclavement par l'Est à partir de la rue de la Traversole (emprise 8 m)	Commune	400 m <sup>2</sup>
8	Quartier Marque Dessus : Création d'une voie de désenclavement par le nord à partir de la rue du Pic du Misi (emprise 8 m)	Commune	430 m <sup>2</sup>
9	Zone d'activité Nord : Création d'un carrefour sur la RD 64	Commune	1260 m <sup>2</sup>
10	Zone d'activité Nord : Création d'une voirie (emprise 8 m)	Commune	4970 m <sup>2</sup>
11	Quartier Jucau : Réalisation d'installations sportives	Commune	11 900 m <sup>2</sup>
12	Quartier du Pradet : Elargissement du chemin de la Sendique (emprise 8 m)	Commune	260 m <sup>2</sup>
13	Quartier Massecas : Réalisation d'un parking et d'une voirie	Commune	10 650 m <sup>2</sup>
14	Vieux chemin d'Ibos : Cheminement piéton (3 ml de part et d'autre)	Grand Tarbes	10469 m <sup>2</sup>
15	Echangeur Ouest de Tarbes : Création d'une aire de covoiturage	Grand Tarbes	11100 m <sup>2</sup>

**Département  
des Hautes-Pyrénées**

**Commune d'IBOS**

**MODIFICATION n°1 DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME**

- Légende**
- Zones urbaines**
    - UA
    - UB
    - UC
    - UCa
    - UCb
    - UCc
    - UCd
    - UI
    - Us
    - UX
    - UXa
    - UXb
  - Zones agricoles**
    - A
    - Ag
    - Ah
  - Zones naturelles**
    - N
    - Na
    - Nat
    - Ni
  - Autres prescriptions**
    - Emplacement réservé
    - Espace boisé classé
    - PPRi
    - Classement sonore
    - Art L.123-1-5-III-2° du CU
    - Paysage à protéger
  - Zones à urbaniser**
    - AU
    - AU0
    - AUX
  - Autres symboles**
    - Arbres rois
    - Croix et statue
    - Sources
- Recul de 35m par rapport à l'axe conformément à la dérogation de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme

Accueil de réception en préfecture  
065-00000306-20200227-IBOS-2020-030-  
AL  
Date de télétransmission : 03/03/2020  
Date de réception préfecture : 03/03/2020



**4.2.2**